

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

(Convoquée le 05/04/2019)

L'an deux mille dix-neuf et le onze avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. AUSSEL Edmond, Maire,

Présents : M. PETIT Patrick, Mme CHADOURNE Francette, Mme LISSARRE Michelle. Mme PLANTE Régine, M. BERMOND Laurent, M. LECORRE Damien.

Absents-Excusés : M. LESCURE Nicolas, Mme KASSEMI Ikrame, Mme PLET Judite.

Procurations : Mme PLET Judite à M. AUSSEL Edmond-Mme KASSEMI Ikrame à MME PLANTE Régine.

Secrétaire de séance : M. PETIT Patrick.

M. le Maire ouvre la séance et indique que le quorum est atteint. Il annonce avoir reçu deux procurations. Il est alors passé à l'ordre du jour.

1. AFFECTATION DU RESULTAT 2018.

Comme tous les ans, la procédure en vigueur impose que soit affecté le résultat comptable de l'année précédente. L'option suivante est proposée compte tenu de la situation à la clôture de l'exercice 2018:

SECTION INVESTISSEMENT

* Solde d'exécution déficitaire :	18 440.62 €
* Crédits reportés dépenses :	162 999.03 €
* Crédits reportés recettes :	202 000.00 €
* Situation finale. <u>EXCEDENT</u> de :	20 560.35 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

* Résultat de l'exercice déficitaire :	4 935.56 €
* Résultat reporté- Excédent de :	86 018.61 €
* Résultat final à affecter : <u>EXCEDENT</u> de	81 083,05 €

L'affectation suivante est proposée :

- Affectation obligatoire pour couverture du déficit d'investissement : 0 €
- Affectation à la couverture du virement à la section d'investissement (couverture du capital des emprunts payés en 2018) = 7 961.45 € (compte 1068)
- Affectation complémentaire en réserves = 0 € (compte 1068)
- Par soustraction, reste à affecter la somme de 73 121,60 € qu'il paraît souhaitable de porter au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté – Fonctionnement).

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'année 2018 tel qu'énoncé ci-dessus et ce à l'unanimité des membres présents.

2. VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES 2019

Monsieur le Maire présente les diverses orientations budgétaires telles qu'elles ont été déterminées avec la commission du Budget pour l'exercice 2019.

Il rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2018, la C.F.E a été intégralement transférée à la Communauté de communes du Frontonnais, impactant également certaines dotations de l'Etat (DNP par exemple) en nette diminution cette année.

Il indique également que, malgré toute bonne volonté, les diminutions de recettes institutionnelles qui durent depuis quelques années ont plombé durablement le budget communal. Malgré les efforts consentis au niveau des dépenses, celui-ci ne peut être équilibré sans recours à une augmentation modérée des taux d'imposition communaux. Il est proposé une augmentation de 2%.

M. le Maire donne le détail de l'état fiscal 1259 COM faisant état notamment des nouvelles bases notifiées et du produit fiscal obtenu à taux constant.

Après avoir indiqué le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget et le coefficient de variation proportionnelle qui en découle si l'on applique l'augmentation susdite de 2%, Monsieur le Maire soumet donc à l'approbation de l'assemblée les taux proposés suivants pour 2019:

- <u>TAXE D'HABITATION</u> :	20,78 %
- <u>TAXE FONCIERE (BATI)</u> :	19,01 %
- <u>TAXE FONCIERE (NON BATI)</u> :	119,21 %

Le Conseil Municipal, interrogé, adopte à l'unanimité des membres présents cette proposition.

3. BUDGET PRIMITIF 2019.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de Budget Primitif 2019.

Il donne lecture des chiffres prévus, lesquels peuvent se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (Vue d'ensemble)

DEPENSES

* CHAPITRE 011.....	126 891 €
* CHAPITRE 012.....	190 180 €
* CHAPITRE 014.....	35 427 €
* CHAPITRE 65	32 842 €
* CHAPITRE 66	3 562 €
* CHAPITRE 022.....	9 200 €

TOTAL..... 398 102 €

RECETTES

* CHAPITRE 013.....	15 000 €
* CHAPITRE 70.....	14 200 €
* CHAPITRE 73.....	190 004 €
* CHAPITRE 74.....	105 537 €
* CHAPITRE 75.....	240 €
* CHAPITRE 002.....	73 121 €

TOTAL..... 398 102 €

SECTION D'INVESTISSEMENT (Vue d'ensemble)

DEPENSES

* CHAPITRE 16.....	14 353 €
* CHAPITRE 20.....	7 500 €
* CHAPITRE 21.....	39 667 €
* CHAPITRE 23.....	218 112 €
* CHAPITRE 020.....	14 548 €
* CHAPITRE 001.....	18 441 €
	<hr/>
TOTAL.....	312 621 €

RECETTES

* CHAPITRE 10.....	5 413 €
* COMPTE 1068.....	7 962 €
* CHAPITRE 13.....	299 246 €
	<hr/>
TOTAL.....	312 621 €

Ce budget présenté en équilibre tant en fonctionnement qu'en investissement est soumis au vote de l'assemblée.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents. (Cependant, M. LECORRE Damien s'est abstenu durant l'adoption des subventions aux associations attribuées en 2019, étant lui-même Président d'association.)

4. QUESTIONS DIVERSES.

- M. le Maire informe l'assemblée de la mise en service d'une page Facebook par la communauté de Communes du Frontonnais.

- Monsieur le Maire tient à lire à l'assemblée un courrier de ce jour de M. Hugo CAVAGNAC, Maire de Fronton adressé à M. le Président de la Communauté de Communes du Frontonnais concernant le budget de l'intercommunalité fraîchement voté, avec surtout une partie nous intéressant particulièrement puisqu'elle rejoint un problème soulevé ici-même à plusieurs reprises, à savoir les allocations compensatrices du transfert de CFE. En effet, outre le transfert automatique de taxes certaines communes ont perdu une partie de leurs dotations et M. CAVAGNAC demande à la fois la compensation de cette perte et regrette qu'elle n'ait pas été prévue d'ores et déjà au niveau du budget intercommunal. Ce point de vue est amplement partagé par la commune de Saint Rustice.
- Suite à des demandes répétées, M. le Maire annonce la demande de pose de panneaux « Attention Enfants » sur le Chemin des Palombes. Cette demande a été faite auprès des services voirie de la Communauté de Communes du Frontonnais.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19 heures 45.

Les Conseillers,